



Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20240326-D-2024-09-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2024/1

Département du Val d'Oise
Centre Communal d'Action Sociale de La Frette-sur-Seine

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
du 26 mars 2024
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2024/9**

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20 heures 30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le
18 mars 2024, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente
Guy BIGON, Michel BOULESTEIX, Jean DECROIX, Marie-José DASSONVILLE, Jean-
Michel GARROY, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD.

Étaient absents excusés : Carole BERGER JACOB (pouvoir donné à Bernadette
VOOGSGERD), Ghislaine CLEMENT (pouvoir donné à Claudine THIRANOS), Marie-Hélène
GOIX (pouvoir donné à Jean-Michel GARROY)

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action
Sociale qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 109 000,00 €

Mis aux voix, chapitre par chapitre, **le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE,**

ADOpte le Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au
registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Philippe AUDEBERT